
À : Direction du marché du carbone, Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

De : Guillaume Nachin, ing. M.Ing, Tetra Tech QI inc.

Date : 25 mai 2022

Sujet : Addenda # 1 au rapport de projet de crédits compensatoires « Captage et destruction des biogaz au LET de La Nouvelle-Beauce – LE008 » du 16 mars 2022

Madame, Monsieur

Dans le cadre du projet de crédits compensatoire « Captage et destruction des biogaz au LET de La Nouvelle-Beauce » (LE008), le promoteur Terreau Biogaz SEC et son consultant Tetra Tech QI inc. ont remis au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) le rapport de projet couvrant la période de déclaration 2021. Le rapport de projet 2021 est intitulé :

RAPPORT DE PROJET DE CRÉDITS COMPENSATOIRES
Projet de valorisation et de destruction de méthane provenant d'un lieu d'enfouissement
Captage et destruction des biogaz au LET de La Nouvelle-Beauce – LE008
Date du rapport de projet : 16 mars 2022

Le présent addenda fait partie intégrante du document nommé ci-haut. Il vise à apporter une correction au tableau de la section 5.4 « Données manquantes » qui contenait une erreur.

La page 10 du rapport de projet est remplacée par la page jointe ci-après. Le texte modifié par rapport au document original est mis en évidence **en couleur**.



Guillaume Nachin, ing. M.Ing
Chargé de projet, Tetra Tech QI inc.

Équation 9 : $ÉP = \sum_{f=1}^n [CF_f \times [(FÉ_{CO_2,f} \times 10^{-3}) + (FÉ_{CH_4,f} \times PRP_{CH_4} \times 10^{-6}) + (FÉ_{N_2O,f} \times PRP_{N_2O} \times 10^{-6})]]$	
ÉP = Émissions de GES du scénario de projet attribuables à la consommation de combustible fossiles, en tonnes métriques en équivalent CO ₂	0
f = Type de combustible fossile	Propane
n = Nombre de types de combustible fossiles	1
CF _f = Quantité totale de combustible fossile <i>f</i> consommée	0 litres
FÉ _{CO₂,f} = Facteur d'émission de CO ₂ du combustible fossile	1,510 kg/l
FÉ _{CH₄,f} = Facteur d'émission de CH ₄ du combustible fossile <i>f</i>	0,024 g/l
PRP _{CH₄} = Potentiel de réchauffement planétaire du CH ₄	25
FÉ _{N₂O,f} = Facteur d'émission de N ₂ O du combustible fossile <i>f</i>	0,108 g/l
PRP _{N₂O} = Potentiel de réchauffement planétaire du N ₂ O	298

5.3 Problème survenu

Non applicable.

5.4 Données manquantes

Période de données manquantes	Types de données manquantes	Méthode de remplacement utilisée	Valeur utilisée
12 juin 2021, 2h10 au 14 juin 2021, 17h05	Taux de CH ₄	Annexe C du Règlement (chapitre Q-2, r. 35.5) Période : 1 à 7 jours	39,3 %